Sylvain Her



„Ils sauront que je suis Jéhovah."
- Ezéchiel 35:15.

XXXVII Année — No 3
Journal bimensuel — 1er Février 1939

— BERNE —

SOMMAIRE

„VOUS ÊTES MES TÉMOINS, DIT JÉHOVAH, QUE JE SUIS DIEU." - Esaïe 43:15.

Journal bimensuel édité par la

WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY

Berne (Suisse)

Bureaux centraux:

117 Adams Street — Brooklyn, N. Y., U.S.A.

J. F. Rutherford, président; W. E. van Amburgh, secrétaire

« Et tous tes fils seront enseignés de l'Eternel, et la paix de tes fils sera grande » (Esaïe 54 : 13, D.).

Abonnements:

Suisse: 1 an 6 fr.— Chèques postaux Berne III 3319.
6 mois 3 fr.—

France: 1 an 40 fr.— Chèques postaux Paris 1310-71.
6 mois 20 fr.—

Belgique: 1 an 40 fr.— Chèques postaux Bruxelles 96976.
6 mois 20 fr.—

Autres pays: 1 an 7 fr. 50 (argent suisse). Payable au bureau de la Société du pays même ou, s'il n'y a pas de bureau dans le pays respectif, directement à la Société à Berne, par mandat-poste international.

Tous ceux qui étudient sérieusement la Bible et qui, par suite de pauvreté, d'infirmité ou de situation difficile ne peuvent pas payer l'abonnement de « La Tour de Garde », recevront ce journal gratuitement s'ils le demandent à la Société en indiquant leurs motifs. La demande doit se renouveler chaque année.

Adresses de livraison:

Suisse: .... 39, Allmendstrasse, BERNE
France: .... 129, Faubourg Poissonnière, PARIS IX
Belgique: .... 66, rue de l'Intendant, BRUXELLES
Luxembourg: .... 37, Côte d'Eich, LUXEMBOURG

Adressez-vous toujours à la Société

(Ce périodique, traduit de l'anglais, paraît en plusieurs langues.)

Responsable en Suisse: F. Zurcher, Berne.
Imprimé en Suisse par WATCH TOWER Berne
7394 Printed in Switzerland

Questions pour l'étude

A partir de l'édition du 1er janvier de *La Tour de Garde*, les questions qui figuraient à la suite de chaque article de fond ont été supprimées. La nouvelle méthode d'étude est exposée dans le petit article intitulé « L'activité dans l'œuvre du Royaume », paru le 1er janvier.

« Ennemis »

L'époque où éclatera la guerre de Jéhovah est arrivée et le Seigneur ordonne à ceux qui l'aiment de se lever « contre Edom pour lui faire la guerre ». Si nous voulons garder notre intégrité, nous devons obéir à ce commandement. Pour être préparés à la guerre, nous devons reconnaître l'ennemi avec notre raison, connaître ses méthodes d'attaque et chercher à savoir comment nous pouvons nous protéger. Jéhovah pourvoit aux moyens qui nous permettent d'acquérir cette connaissance indispensable, c'est pourquoi, par frère Rutherford, il a fait don du livre « Ennemis » à ses serviteurs et à leurs compagnons.
Prix: fr. s. 1.25; fr. f. 7.—; fr. b. 7.—.

« Face aux Réalités »

Cette brochure de 64 pages contient le texte des deux conférences tenues par le président de la Société à l'occasion du Congrès mondial de Londres au mois de septembre dernier: « Face aux Réalités » et « Remplissez la terre ». Ce message éminemment important nous a été demandé un peu partout, et comme en nos temps périlleux il est nécessaire que le plus grand nombre possible d'hommes le connaissent, nous l'imprimons en plusieurs langues. Le premier tirage sera de 12.000.000 d'exemplaires. Nous vous la ferons parvenir contre remise de 25 centimes en Suisse, 1 franc en France et en Belgique.

Annuaire pour 1939

L'*Annuaire* pour 1939 contient, outre un exposé sommaire des tout récents développements de l'œuvre, un rapport détaillé, extrêmement intéressant et émouvant, de l'activité des témoins de Jéhovah dans le monde entier au cours de l'exercice écoulé. On y trouve aussi un commentaire sur le texte choisi pour 1939, ainsi que les textes de chaque jour avec leur commentaire tiré de *La Tour de Garde*. Ce livre du Président de la Société est donc utile et même nécessaire à tous les proclamateurs zélés du Royaume et à toute personne qui cherche le chemin de Sion. Tous devraient se le procurer. Le tirage en étant limité et les frais d'impression, de ce fait, élevés, le prix en est fixé à 2 francs pour la Suisse et 15 francs pour la France et la Belgique. Les serviteurs des groupes feront bien de grouper les commandes des membres de leur assemblée.

« Amants de la justice »

C'est là le nom que porte la période de témoignage du mois de février tout entier. Comme le « reste » oint et ses compagnons préfigurés par David et Jonathan aiment ardemment la justice, ils trouveront de la joie à s'efforcer de consacrer davantage de temps et d'énergie, pendant cette période, à la campagne avec *La Tour de Garde* dont il est parlé ci-après. Il est indispensable que chacun prenne ses dispositions en vue de ce nouveau déploiement d'activité. — Et vous qui n'êtes pas encore un proclamateur du Royaume, mais qui désirez le devenir, pour participer à cette action vous n'avez qu'à vous mettre en rapport avec notre organisation dans votre pays ou avec nos bureaux, ici-même. Au terme de cette période de février, que chacun veuille bien faire un prompt rapport de son activité et des résultats obtenus.

Campagne avec « La Tour de Garde »

Quatre mois de l'année 1939, soit janvier, février, mars et avril, ont été réservés pour la plus grande, si non la plus importante, de toutes les campagnes de proclamation du Royaume organisées jusqu'à présent. Elle porte le nom de *La Tour de Garde* parce que, pendant ce laps de temps, seront offerts exceptionnellement, contre versement de 6 francs en Suisse, 40 francs en France et en Belgique, $ 1.50 en U. S. A. et au Canada, à titre de frais de participation, un abonnement d'un an à *La Tour de Garde*, un livre *Ennemis* et la brochure *Face aux Réalités*. Cette offre se fera pour toutes les langues dans lesquelles paraît *La Tour de Garde;* il s'agit donc d'une campagne universelle. Tout lecteur qui apprécie la valeur de ce journal, et reconnaît que les hommes de bonne volonté ont un besoin extrême de la nourriture spirituelle qu'il offre, participeront avec plaisir à cette action spéciale. Si vous n'êtes pas encore en rapport avec l'organisation de service de la Société, demandez des renseignements au bureau de votre pays. Tous les proclamateurs réguliers auront fait leurs préparatifs en temps utile. Chaque témoin établira, comme d'habitude, un rapport mensuel. Pour tous détails, consultez l'*Informateur*.

Etudes de « La Tour de Garde »

« Un monde de justice » (Ed. du 15 janvier)

Semaine du 22 janvier .... § 1 à 13
Semaine du 29 janvier .... § 14 à 30

« Connaissance » (Edition du 1er février)

Semaine du 5 février .... § 1 à 16
Semaine du 12 février .... § 17 à 32
Semaine du 19 février .... § 33 à 46

La TOUR de GARDE
ET MESSAGER DU ROYAUME DE CHRIST

XXXVII Année 1er Février 1939 No 3

Connaissance

« Il y a un temps ... pour toute chose sous les cieux; ... un temps pour tuer, et un temps pour guérir » (Ecclésiaste 3: 1 à 3).

JEHOVAH a fait connaître aux humains, par sa Parole, ce qui est juste et ce qui est faux, et l'homme honnête et droit désire ardemment s'instruire sur ce qui est bien ou juste. Jéhovah a aussi désigné le temps propice à l'exécution de certaines choses. Essayer de faire ces choses en dehors du temps déterminé ou d'une manière opposée au commandement divin est mal. Jéhovah ordonne à ses serviteurs de s'instruire dans la justice, afin qu'ils marchent dans le droit chemin. L'homme dont le cœur est pur craint Dieu; autrement dit, il craint d'agir contrairement aux prescriptions divines. « La crainte de l'Eternel est le commencement de la connaissance » (Proverbes 1: 7; *Synodale*). Qui ne croit pas en Dieu, qui ne craint pas Dieu, ne peut acquérir la connaissance de la justice. C'est pourquoi la « sagesse du monde » et les hommes qui la possèdent, qui, dans leur présomption, se croient sages, sont une folie aux yeux de Dieu (I Corinthiens 1: 20 à 25). Les hommes qui font le mal consciemment ne craignent pas Dieu. « La crainte de l'Eternel, c'est la haine du mal ... [et de] la voie du mal » (Proverbes 8: 13). Toute transgression de la loi de Dieu constitue un mal; et pour quiconque désire plaire au Tout-Puissant, la connaissance des exigences de sa loi est une nécessité.

2 Par l'organe de son prophète, Jéhovah adresse aux personnes qui ont fui l'organisation de Satan parce que désirant se libérer de sa domination, et qui, de ce fait, sont antipathiques à Satan et à ses acolytes, ces paroles: « Rassemblez-vous (version anglaise) ... Recherchez la justice, recherchez l'humilité! » (Sophonie 2: 1 à 3). Etre humble, c'est désirer être enseigné et connaître le droit chemin, celui qui est tracé dans la seule Parole de Dieu (Psaume 119: 105). L'homme qui cherche sérieusement la justice s'applique à déterminer ce que Dieu exige de lui. Rechercher la justice, c'est se renseigner sur le droit chemin pour le suivre. Les Jonadabs se réfugient dans l'organisation divine et y trouvent abri, sécurité et salut. Ils doivent désormais puiser dans la Parole de Dieu la connaissance, et suivre la voie de justice qui y est indiquée. Le présent exposé se propose d'aider tous ceux qui ont consenti à accomplir la volonté de Dieu, les Jonadabs en particulier.

L'alliance éternelle

3 Dieu est la source de la vie. « Car auprès de toi est la source de la vie; par ta lumière nous voyons la lumière » (Psaume 36: 10). Cela signifie que toute vie vient de Dieu, et que personne ne peut l'avoir ou en jouir sans sa permission. Personne ne peut ravir la vie à d'autres créatures contrairement à la loi divine expresse sans en porter les conséquences. L'alliance éternelle de Dieu est sa déclaration formelle concernant la sainteté de la vie. Par sa loi, il a précisé que la vie pouvait être ôtée dans des circonstances spéciales, sous certaines conditions; c'est pour cela qu'il est écrit: « Il y a ... un temps pour tuer.» Que chacun se donne la peine d'examiner en quel temps et sous quelles conditions la vie peut être enlevée, car sans la connaissance de ce point il est presque certain que l'on agira mal. La loi de Dieu stipule que la vie peut être ôtée à des hommes dans des circonstances exceptionnelles et en des temps particuliers. « Si quelqu'un verse le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé; car Dieu a fait l'homme à son image » (Genèse 9: 6). Ces paroles ne peuvent pas signifier qu'une personne quelconque pourrait s'ériger en exécuteur du malfaiteur, car l'un des commandements divins est: « Tu ne tueras point » (Exode 20: 13). Dieu désigna parfois certains personnages ou certains groupes d'hommes qu'il chargea de l'application de son jugement sur les coupables. L'alliance éternelle fut annoncée à Noé alors que ce dernier était juste aux yeux de Dieu, et par elle Dieu l'instituait exécuteur du meurtrier. La règle est ainsi établie que toute exécution de malfaiteurs doit avoir lieu dans la justice, c'est-à-dire conformément à la loi divine (Exode 21: 12 à 24; Lévitique 24: 16 à 21). Cette loi détermine seulement quelques-unes des transgressions pour lesquelles, d'après les conditions de l'alliance éternelle, la vie d'une créature doit lui être ravie. Priver quelqu'un de la vie en dehors des prescriptions divines est par conséquent une violation de l'alliance éternelle. Les Ecritures comme les réalités indéniables montrent que la terre est profanée parce que ses habitants ont rompu cette alliance (Esaïe 24: 5).

Les animaux

4 Les termes de l'alliance éternelle sont-ils limités aux hommes? Avec les Ecritures nous répondons: non; ils englobent aussi les animaux. La loi de Dieu désigne spécialement le temps et les circonstances où l'on peut tuer des animaux et le but dans lequel on peut le faire. Il s'ensuit

donc que l'enlèvement de la vie — à des hommes ou à des bêtes — qui n'est pas stipulé par la loi divine est une transgression de l'alliance éternelle.

5 Au sujet de cette alliance nous lisons ce qui suit: « Dieu parla encore à Noé et à ses fils avec lui, en disant: Voici, j'établis mon alliance avec vous et avec votre postérité après vous, avec tous les êtres vivants [autres versions: les créatures] qui sont avec vous, tant les oiseaux que le bétail et tous les animaux de la terre, soit avec tous ceux qui sont sortis de l'arche, soit avec les animaux de la terre. J'établis mon alliance avec vous: aucune chair ne sera plus exterminée par les eaux du déluge, et il n'y aura plus de déluge pour détruire la terre. Et Dieu dit: C'est ici le signe de l'alliance que j'établis entre moi et vous, et tous les êtres vivants [les créatures] qui sont avec vous, pour les générations à toujours: j'ai placé mon arc dans la nue, et il servira de signe d'alliance entre moi et la terre. Quand j'aurai rassemblé des nuages au-dessus de la terre, l'arc paraîtra dans la nue; et je me souviendrai de mon alliance entre moi et vous, et tous les êtres vivants [les créatures], de toute chair, et les eaux ne deviendront plus un déluge pour détruire toute chair. L'arc sera dans la nue; et je le regarderai, pour me souvenir de l'alliance perpétuelle [éternelle] entre Dieu et tous les êtres vivants [les créatures], de toute chair qui est sur la terre. Et Dieu dit à Noé: Tel est le signe de l'alliance que j'établis entre moi et toute chair qui est sur la terre » (Genèse 9: 8 à 17).

6 Les paroles des versets cinq et six de ce même chapitre expriment formellement le fait que Dieu seul a le droit de donner la vie et le droit de prendre la vie, et que lorsque l'homme doit ôter la vie à une autre créature, cela doit avoir lieu en accord exact avec la loi divine; de plus, que cette loi a rapport aussi bien aux animaux qu'aux humains. L'ordre de Jéhovah à Noé signifiait: Vous ne laisserez pas vivre le meurtrier. Il n'était pas en opposition mais en parfait accord avec cet autre commandement: « Tu ne tueras point. » Tout individu qui s'arroge le droit de tuer son semblable est un meurtrier et, partant, un violateur de la loi divine. L'Eternel a prescrit que le criminel serait puni de mort et que ce châtiment devait être appliqué par une autorité légalement établie. Ces paroles de Genèse 9: 6: « Car Dieu a fait l'homme à son image » ne peuvent guère avoir trait à la création d'Adam; elles signifient plutôt que l'exécuteur légitime du malfaiteur intervient en qualité de représentant du Tout-Puissant, l'homme agissant ainsi « à l'image de Dieu », c'est-à-dire en vertu du pouvoir qui lui a été transmis. Cette interprétation étant juste, il s'ensuit que la bête doit également jouir de la protection garantie par les clauses de l'alliance perpétuelle.

7 Dans une édition précédente de *La Tour de Garde* il a été expliqué qu'abattre des animaux sans nécessité, pour le plaisir de tuer, est une violation de l'alliance éternelle, et que ce fut l'un des premiers péchés dont Nimrod se rendit coupable. Quelques lecteurs ont critiqué cette conclusion, lui opposant l'opinion que la chasse aux bêtes sauvages pratiquée en sport est chose juste et convenable. Est-il donc conforme aux saintes Ecritures de prétendre que l'alliance éternelle n'est rompue que lorsque c'est le sang humain qui est versé? Un tel raisonnement est absolument erroné, ainsi qu'en fait foi le langage de Jéhovah formulant l'alliance perpétuelle. La mention des animaux et des oiseaux dans les clauses de l'alliance n'aurait pas sa raison d'être si cette alliance ne devait pas leur assurer protection. Or, Dieu dit: « J'établis mon alliance avec vous et avec toutes les créatures vivantes qui sont avec vous, tant les oiseaux que le bétail et tous les animaux de la terre. » Par ces paroles, Dieu prescrivait à l'homme de ne pas toucher à la vie de l'animal, sauf dans le cas où il y serait autorisé par les déterminations divines. Et ces déterminations sont clairement exprimées dans la loi de Dieu qui doit guider toute créature humaine disposée à marcher dans le droit chemin. On lit dans les Proverbes, chapitre 12: 10: « Le juste prend soin de son bétail, mais les entrailles du méchant sont cruelles », ce qui revient à dire que l'homme qui ne se préoccupe pas de l'existence de son bétail est injuste aux yeux de Dieu. Le fait que l'animal ne peut parler n'est pas une raison pour le maltraiter et encore moins pour le tuer. Jésus accentua cette vérité immuable lorsque, parlant aux pharisiens, il releva leur hypocrisie et leur rappela les prescriptions de Dieu concernant les animaux (Luc 14: 3 à 6).

8 Il est permis de tuer les animaux dont on a besoin pour se nourrir; pourtant, on ne doit pas en absorber le sang, car la vie est dans le sang et elle appartient à Jéhovah. « Tout ce qui se meut et qui a vie vous servira de nourriture: je vous donne tout cela, comme l'herbe verte. Seulement, vous ne mangerez point de chair avec son âme, avec son sang » (Genèse 9: 3, 4). La vie de toute créature terrestre est dans son sang; et cette vie appartenant à Jéhovah, la loi divine veut que le sang de l'animal abattu pour servir d'aliment doit être versé, répandu pour Jéhovah. Tuer des bêtes par simple sport et non par nécessité constitue certainement une violation de la loi divine et naturellement aussi de l'alliance perpétuelle. L'homme qui va ça et là, son arme sur l'épaule, chasser animaux sauvages et oiseaux uniquement pour faire parade de son adresse et satisfaire sa passion, cet homme-là enfreint la loi de Dieu et rompt l'alliance éternelle relative à la sainteté de la vie.

9 La loi que Dieu donna à son peuple par Moïse confirme absolument ce raisonnement. Dieu y spécifiait ce que les chasseurs ont à faire. D'après cette loi, personne n'est autorisé à abattre animaux ou oiseaux par goût pour la chasse ou par esprit d'aventures. « Si quelqu'un des enfants d'Israël ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux prend à la chasse un animal ou un oiseau qui se mange, il en versera le sang et le couvrira de poussière. Car l'âme de toute chair, c'est son sang qui est

dans son âme [c'est son sang; son sang est son âme; *Synodale*] » (Lévitique 17: 13, 14).

[10] Ainsi donc, il était permis de tuer pour le manger tout animal pur, mais on devait répandre son sang, ne pas le consommer, parce que le sang représente la vie (Deutéronome 12: 15, 16; 14: 3 à 11, 20, 21; 15: 22, 23). Il n'est pas juste de tuer par plaisir un animal impur et ne pouvant être pris pour nourriture, tandis que, comme indiqué, on est autorisé à abattre ceux qui sont purs et dont la chair est un aliment appréciable. Il s'ensuit par conséquent que tuer des animaux sans raison valable, c'est leur prendre la vie injustement, c'est violer l'alliance éternelle.

[11] La loi de Dieu exigeait que les animaux qui avaient péri par suite de maladie ou d'agression de leurs semblables ne fussent pas consommés et qu'une peine fût appliquée à quiconque mangeait de leur chair. « Toute personne, indigène ou étrangère, qui mangera d'une bête morte ou déchirée, lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impure jusqu'au soir; puis elle sera pure. Si elle ne lave pas ses vêtements et ne lave pas son corps, elle portera la peine de sa faute » (Lévitique 17: 15, 16; 11: 39, 40).

[12] Celui qui transgressait cette loi divine était impur; et il est écrit que l'homme impur qui s'approchait des « choses saintes » devait être puni de mort (Lévitique 22: 3, 8, 9). Cette loi concerne tous ceux qui se sont consacrés à Dieu pour faire sa volonté, tant les Jonadabs que le « reste ». Pour pouvoir manger des viandes pures, les Israélites avaient l'obligation de répandre le sang des animaux tués. Les apôtres de Jésus-Christ suivirent la même règle, ce qui ressort des exhortations qu'ils adressaient à ce sujet aux Juifs comme aux non-Juifs. Cela prouve qu'elle s'applique à tous les hommes qui font alliance avec Dieu dans le but de suivre ses commandements. Le conseil des apôtres, réuni à Jérusalem, l'exprima dans la lettre qu'il envoya à d'autres disciples dont le désir était de marcher dans la voie droite. « Ils les chargèrent d'une lettre ainsi conçue: ... Car il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire, savoir, de vous abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de l'impudicité, choses contre lesquelles vous vous trouverez bien de vous tenir en garde » (Actes 15: 23, 28, 29).

Propre à servir de nourriture

[13] L'Eternel, Dieu, nomma les animaux, les poissons et les oiseaux dont la chair pouvait être prise comme aliment, ainsi que ceux qu'il était défendu de manger. Les tuer simplement pour le plaisir de tuer, c'est, nous le répétons, ôter la vie contrairement à la loi divine et violer l'alliance perpétuelle (Deutéronome 12: 15, 16, 23, 24; 14: 3 à 21). C'est dans le chapitre onze du Lévitique que Dieu cite les noms des animaux des deux catégories en question. Tuer des bêtes pour s'en nourrir étant un acte légitime, leur ôter la vie pour une raison égoïste est forcément illégal. C'est pourquoi Dieu concéda à Noé le droit et le privilège de les prendre pour nourriture, mais non de les tuer pour un autre motif.

Sacrifices

[14] Dieu voulait que certains animaux purs fussent offerts en sacrifice, annonçant ainsi d'avance que le sang de Jésus-Christ serait un sacrifice expiatoire pour les péchés de la race humaine. Ces animaux ne pouvaient toutefois être tués et offerts par n'importe qui. L'offrande devait être faite et présentée de la manière prescrite par Dieu même: « L'Eternel parla à Moïse, et dit: Parle à Aaron et à ses fils, et à tous les enfants d'Israël, et tu leur diras: Voici ce que l'Eternel a ordonné: Si un homme de la maison d'Israël égorge dans le camp ou hors du camp un bœuf, un agneau ou une chèvre, et ne l'amène pas à l'entrée de la tente d'assignation, pour en faire une offrande à l'Eternel devant le tabernacle de l'Eternel, le sang sera imputé à cet homme; il a répandu le sang [d'une bête pour un motif non valable]; cet homme-là sera retranché du milieu de son peuple. C'est afin que les enfants d'Israël, au lieu de sacrifier leurs victimes dans les champs, les amènent au prêtre, devant l'Eternel, à l'entrée de la tente d'assignation, et qu'ils les offrent à l'Eternel en sacrifices d'actions de grâces [autre version: de paix]. Car l'âme de la chair est dans le sang. Je vous l'ai donné sur l'autel, afin qu'il servît d'expiation pour vos âmes, car c'est par l'âme que le sang fait l'expiation. C'est pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël: Personne d'entre vous ne mangera du sang, et l'étranger qui séjourne au milieu de vous ne mangera pas du sang » (Lévitique 17: 1 à 5, 11, 12).

[15] Dieu met toujours à nouveau en évidence cette vérité, savoir: que la vie lui appartient exclusivement. Aussi est-il illégal d'enlever la vie à une créature quelconque en dehors des prescriptions de la loi divine. En annonçant d'avance son dessein de sauver le genre humain par le sang de son premier-né Jésus-Christ, Dieu ordonna que le premier-né des bêtes qualifiées pour le sacrifice lui fût offert: « Tu consacreras à l'Eternel, ton Dieu, tout premier-né mâle qui naîtra dans ton gros et dans ton menu bétail... Tu le mangeras chaque année, toi et ta famille, devant l'Eternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira » (Deutéronome 15: 19, 20).

[16] Le premier-né des animaux non acceptables pour le sacrifice devait être racheté avec un agneau, c'est-à-dire avec une offrande acceptable. Lorsqu'il n'était pas racheté selon les exigences de la loi, il était juste et légitime de le tuer: « Tu consacreras à l'Eternel tout premier-né, même tout premier-né des animaux que tu auras: les mâles appartiennent à l'Eternel. Tu rachèteras avec un agneau tout premier-né de l'âne; et, si tu ne le rachètes pas, tu lui briseras la nuque. Tu rachèteras aussi tout premier-né de l'homme parmi tes fils » (Exode 13: 12, 13). « Tout premier-né m'appartient, même tout mâle premier-né dans tes troupeaux de gros et de menu bétail. Tu rachèteras

avec un agneau le premier-né de l'âne; et si tu ne le rachètes pas, tu lui briseras la nuque. Tu rachèteras tout premier-né de tes fils; et l'on ne se présentera pas à vide devant ma face » (Exode 34: 19, 20). Ces ordonnances nous apprennent que l'on doit traiter ou utiliser les animaux suivant les dispositions de la loi de Dieu et que le contraire est un péché.

17 Les bêtes qui font du mal à d'autres ou s'attaquent à l'homme doivent être tuées (Exode 21: 28). On peut aussi abattre, sans rompre l'alliance perpétuelle, celles qui détruisent les cultures. « Prenez-nous les renards, les petits renards qui ravagent les vignes; car nos vignes sont en fleur » (Cantiques des Cantiques 2: 15). Ainsi il est établi que l'homme est autorisé à détruire les animaux et les oiseaux qui causent préjudice à ses biens, qui ravagent ses récoltes, par exemple; en le faisant, il ne porte pas atteinte à l'alliance éternelle, il agit plutôt pour se protéger.

18 On ne viole pas non plus cette alliance en abattant un animal pour défendre sa propre vie. Samson « déchira le lion » qui allait l'attaquer et fut approuvé par Dieu (Juges 14: 5, 6). David qui était chargé du soin des brebis de son père tua un lion et un ours pour sauver leur vie et la sienne, Dieu lui en ayant donné la force, ce qui prouve qu'il le fit avec l'autorisation divine (I Samuel 17: 34 à 37; II Samuel 23: 20 à 23; Amos 3: 12).

19 Lorsque les bêtes sauvages des forêts menacent l'homme, il est juste qu'on les tue, mais si elles n'essaient pas de l'attaquer, qu'au contraire elles fuient loin de lui, il faut les laisser en paix, ne pas les poursuivre. Dieu a rendu inutile leur destruction en mettant en eux la crainte de la créature humaine (Genèse 9: 1, 2). Les taureaux ou les bœufs méchants devaient être tenus en lieu sûr; s'ils devenaient indomptables et par trop dangereux, on devait les tuer, mais ne pas en manger la chair. « Si un bœuf frappe de ses cornes un homme ou une femme, et que la mort en soit la suite, le bœuf sera lapidé, sa chair ne sera point mangée, et le maître du bœuf ne sera point puni. Mais si le bœuf était auparavant sujet à frapper, et qu'on en ait averti le maître, qui ne l'a point surveillé, le bœuf sera lapidé, dans le cas où il tuerait un homme ou une femme, et son maître sera puni de mort. Si on impose au maître un prix pour le rachat de sa vie, il paiera tout ce qui lui sera imposé. Lorsque le bœuf frappera un fils ou une fille, cette loi recevra son application; mais si le bœuf frappe un esclave, homme ou femme, on donnera trente sicles d'argent au maître de l'esclave, et le bœuf sera lapidé » (Exode 21: 28 à 32).

20 Dieu attribua une certaine valeur à la vie des animaux utiles à l'homme. « Celui qui frappera mortellement un animal [appartenant à autrui] le remplacera: vie pour vie. Celui qui tuera un animal le remplacera, mais celui qui tuera un homme sera puni de mort » (Lévitique 24: 18, 21). Il est fait là une distinction entre la valeur de l'animal et celle de l'homme. Le premier étant soumis au second (Psaume 8: 7, 8), il eût été injuste d'exiger la vie d'un homme pour celle d'un animal; c'est pourquoi, l'homme qui tuait sans raison valable la bête d'un autre était tenu de la lui remplacer par une bête semblable.

21 De même, Dieu attacha de la valeur à la vie des bêtes des champs et des bois; c'est à lui qu'elle appartient, et l'homme n'a pas le droit de poursuivre et de tuer ces bêtes par cruauté. Quand il le fait, il contrevient à cet ordre que Dieu lui a donné: Domine sur tout animal et sur les oiseaux du ciel (Genèse 1: 28). Par contre, nous l'avons vu, la chasse qui a pour but l'alimentation de l'homme n'est pas en désaccord avec la volonté de Dieu; sa loi nous en donne la certitude, tout en soulignant que le sang des victimes ne doit pas être consommé avec leur chair. « Si quelqu'un des enfants d'Israël ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux prend à la chasse un animal ou un oiseau qui se mange, il en versera le sang et le couvrira de poussière. Car l'âme de toute chair, c'est son sang, qui est en elle. C'est pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël: Vous ne mangerez le sang d'aucune chair; car l'âme de toute chair, c'est son sang: quiconque en mangera sera retranché » (Lévitique 17: 13, 14).

Nimrod

22 Le premier chasseur que mentionne la Bible est Nimrod. Pourquoi Dieu le cite-t-il dans sa Parole? Nimrod agissait-il selon la volonté divine en poursuivant et tuant des animaux? — Non. Ce fut au contraire Satan qui l'incita à pratiquer la chasse pour défier Jéhovah et diffamer son nom. Il n'est pas conforme à l'Ecriture sainte de dire, comme quelques critiques: « Ce n'est pas en tuant injustement des animaux que Nimrod et ceux qui l'accompagnaient se rendirent coupables; l'Ecriture se tait à ce sujet. Leur transgression consista simplement à adorer la créature à la place du Créateur. » Il est écrit au sujet de Nimrod: « Cusch engendra Nimrod; c'est lui qui commença à être puissant sur la terre. Il fut un vaillant chasseur devant l'Eternel; c'est pourquoi l'on dit: comme Nimrod, vaillant chasseur devant l'Eternel » (Genèse 10: 8, 9). S'il n'avait chassé que pour se procurer de la nourriture, les gens n'eussent assurément pas eu la pensée de l'acclamer comme un vaillant chasseur « devant l'Eternel ».

23 Ce mot « devant » pris dans son sens habituel ne rend pas l'idée correctement. Mais le vocable primitif fournit la clef qui permet de déterminer quelle sorte d'homme était Nimrod et de quelle nature fut l'un de ses plus grands péchés. La violation de l'alliance perpétuelle par une destruction injustifiée des animaux constitua réellement ce péché. Les définitions suivantes éclairent le sujet: « Devant » veut dire ici « contre » l'Eternel (*version des Septante* [LXX]; « qui provoquait » l'Eternel (*Faussets Encyclopaedie;* anglais); « en opposition à » l'Eternel; « au mépris de » l'Eternel (*The Companion Bible; anglais*). Une note mar-

ginale de l'appendice No. 28 de la *Companion Bible* donne cette explication:

« Nimrod suggéra à l'humanité de ne pas attribuer son bonheur à Dieu, mais à sa propre valeur. Et il transforma bientôt la chose en tyrannie, persuadé que le plus sûr moyen de désaccoutumer les hommes de la crainte de Dieu était de les amener à s'en remettre à sa puissance à lui.

« Le Targum [*Larousse:* (mot hébr. signif. *interprétation*). Traduction ou paraphrase chaldaïque de l'Ancien Testament.] de Jonathan dit: Depuis la fondation du monde il ne s'est trouvé personne de semblable à Nimrod, de si puissant chasseur et d'aussi rebelle à Dieu.

« Et le Targum de Jérusalem: Il fut puissant à la chasse et dans l'iniquité devant le Seigneur Dieu; car il était un chasseur des fils des hommes auxquels il disait: « Abandonnez le jugement de Jéhovah et tenez-vous-en à celui de Nimrod ! » De là vient qu'on dit: Comme Nimrod (est) fort, fort à la chasse et surtout en méchanceté.

« La paraphrase chaldéenne de I Chroniques 1: 10 contient ces paroles: Cusch engendra Nimrod, et celui-ci ne tarda pas à se distinguer par sa perversité; car il versa le sang innocent et se rebella contre Jéhovah.

« Nimrod fut le fondateur de Babylone [figure de l'organisation de Satan] qui illustre bien son caractère de grand adversaire des vérités et du peuple de Dieu.

« Nous ne pouvons pas ne pas voir en Nimrod la première tentative de Satan d'établir sur les hommes un autocrate humain. »

24 Le nom de Nimrod signifie « rebelle » ou « lui, qui règne dans la rébellion ». (Voir le livre *Prophétie*, pages 134 à 138; le livre *Richesses*, pages 90 [§ 1], 94 [§ 1], 159 [§ 2].) La préposition rendue par « devant » a le sens de « contre », (contre Dieu). Nimrod fut un tueur d'hommes et d'animaux. Il entraînait ses gens à s'aguerrir à la fatigue pour qu'ils fussent capables d'affronter avec succès leurs semblables aussi bien que les bêtes sauvages. Son audace à la chasse doit avoir égalé sa témérité dans la bataille. La chasse et l'héroïsme ont été liés dès les temps anciens d'une manière spéciale et naturelle (*Encyclopédie* de McClintock et Strong, tome 7, page 109).

25 « Le nom de Nimrod veut dire « le dompteur de léopards ». Il semble indiquer que le renom de Nimrod était dû non seulement au fait qu'il avait dompté le cheval et l'employait à la chasse, mais encore et surtout à ce qu'il avait découvert l'art de dresser le léopard pour la poursuite des autres bêtes sauvages. » — *Les deux Babylones*, de Hislop (édit. anglaise), pages 24 et 44.

26 Nimrod était un religioniste. Il se fit un nom en massacrant sans pitié les animaux, influençant ainsi les gens crédules à le considérer comme un dieu. Il organisa la religion, l'exerça et amena le peuple à le suivre dans ce formalisme, tout cela dans le but exprès de détacher de Jéhovah les humains. Il fut le représentant visible du diable dans la mise à exécution du défi que ce dernier avait porté à Jéhovah en se faisant fort de détourner de lui tous les hommes. Il massacrait les bêtes des forêts pour faire admirer sa bravoure, impressionner les gens par son importance et s'attirer leur considération et, par là, dominer le peuple tout entier, le gagner à sa cause et l'employer à réaliser ses fins égoïstes par la guerre et les conquêtes. L'injuste destruction d'animaux sauvages à laquelle il se livra ne peut pas avoir eu comme but le seul approvisionnement, avoir été en harmonie avec la loi de Dieu et les conditions de l'alliance éternelle; elle fut au contraire une insulte à Jéhovah et constitua une rupture volontaire, préméditée, de la dite alliance.

27 L'exemple donné par Nimrod a été suivi par des hommes de toutes les nations. Des faits indéniables montrent que ceux qui pratiquent la chasse aux bêtes sauvages à cause de l'attrait qu'elle a pour eux et du plaisir égoïste qu'ils y trouvent sont les mêmes qui prennent plaisir à l'entraînement militaire, qui assument la direction des guerres, s'en font les avocats et y trouvent de la joie, qui sont avec cela religionistes à un haut degré, se livrant au formalisme et à l'adulation de l'homme, ce qui est en contradiction formelle avec la loi de Dieu et, partant, un péché. Il paraît clair, par conséquent, que la tuerie injustifiée d'animaux, les guerres de conquêtes et le carnage humain firent bien partie du péché de Nimrod et de ses acolytes, comme du reste l'exaltation de certains personnages, l'incitation du peuple à l'adoration de la créature, comme encore l'organisation de groupements politiques à des fins de domination et de trafic rapportant des gains illicites. Encore aujourd'hui, les hommes de leur espèce s'appliquent à maintenir l'attention des masses sur une soi-disant haute classe et à l'empêcher de servir Dieu, le Tout-Puissant, avec dévouement. Ce programme ingénieux vient tout entier du diable qui l'a conçu et mis en action pour réaliser, si possible, sa prétention inique d'amener tous les humains à maudire Jéhovah. Pour s'élever lui-même, Nimrod rompit impudemment l'alliance éternelle en tuant des hommes et des animaux, et de cette manière il trompa le peuple crédule. Ce fut l'origine du proverbe qui prônait sa grandeur et son pouvoir. Nous lisons: « C'est lui qui commença à être puissant sur la terre » (I Chroniques 1: 10). « Il fut un puissant chasseur [un meurtrier] bravant Jéhovah » (Genèse 10: 8, 9; *version des Septante*). Quand il se fut fait un nom, il institua son royaume. « Il régna d'abord sur Babel » ou Babylone; et cela eut lieu pour braver Jéhovah (verset 10). Depuis l'époque de Nimrod, toutes les nations ont été enivrées par le vin de Babylone, c'est-à-dire par les doctrines trompeuses de l'organisation de Satan; aussi se sont-elles livrées à l'extermination de créatures humaines et d'animaux et à la persécution des véritables serviteurs de Dieu et de son Royaume. C'est d'elles qu'il est écrit ceci: « Les ravages que tu as faits dans le Liban retomberont sur toi, ainsi que la destruction des animaux qui ont été frappés d'épouvante » (Habacuc 2: 17; *Synodale*).

28 Le peuple de Jéhovah, le « reste » comme les Jonadabs, trouveront un intérêt particulier à ces vérités; car elles révèlent comment Satan a procédé pour éloigner les hommes du Créateur. La lumière allant croissant, ceux qui ont fait alliance avec Dieu pour accomplir sa volonté souhaitent ardemment savoir comment ils peuvent se conformer à cette volonté, non pas sur un point seulement, mais en toutes choses. Ils ont également un profond désir d'honorer le nom de Dieu et de témoigner de leur amour pour lui en suivant avec zèle ses commandements. Les Jonadabs en particulier à qui il est ordonné de rechercher la justice et l'humilité, doivent s'appliquer à acquérir la connaissance du bien. S'ils apprennent par les enseignements des Ecritures que la poursuite et le massacre inutiles d'animaux et d'oiseaux est chose répréhensible parce qu'une transgression de l'alliance perpétuelle, ils éviteront de toutes façons d'avoir affaire avec le « sport » de la chasse que d'aucuns exercent pour le plaisir de faire des victimes. Dieu châtiera chaque nation qui a rompu son alliance — toutes les nations par conséquent. Quiconque s'est consacré à Dieu et s'efforce de lui obéir veille sérieusement à ne rien faire de ce qui n'aurait même qu'une tendance à contrevenir à sa volonté expresse. La viande faisant partie de l'alimentation des hommes, il n'est pas contraire à la loi divine de tuer des animaux et des oiseaux purs pour s'en procurer. Mais les vrais consacrés du Seigneur ne se permettront jamais de chasser et d'abattre des bêtes de la forêt par goût pour ce prétendu sport.

Protection

29 Dieu a pris des mesures assurant la protection de ceux qui l'aiment et le servent. Huit personnes seulement, Noé y compris, sortirent de l'arche, seuls humains existant alors. Les nombreux animaux qui quittèrent l'arche avec Noé se répandirent sans doute immédiatement sur la surface de la terre et y multiplièrent. Dieu mit en eux un instinct de crainte afin qu'ils eussent peur de l'homme et que l'homme fût ainsi protégé contre eux. « Vous serez un sujet de crainte et d'effroi pour tout animal de la terre, pour tout oiseau du ciel, pour tout ce qui se meut sur la terre, et pour tous les poissons de la mer: ils sont livrés entre vos mains » (Genèse 9: 2).

30 Ces paroles signifient sûrement que les animaux sauvages fuiraient à l'approche de la créature humaine qui leur causerait une frayeur irrésistible; et cela devait servir de protection à la bête et particulièrement à l'homme. Un petit nombre de personnes ne pourraient se protéger contre un grand nombre d'animaux féroces. Cet effroi de l'animal devant l'homme était la défense de l'homme. Mais le diable mit dans l'esprit de Nimrod, son instrument, de troubler la paix des bêtes craintives. Et comme celles-ci cherchaient à s'enfuir, il se mit à les poursuivre, à leur faire la chasse, entraînant d'autres hommes à l'imiter. Il tua pour le plaisir d'étaler sa bravoure et pour défier Dieu. Beaucoup de ces animaux obligés de se défendre et de pourvoir à leur sécurité devinrent méchants et apprirent à attaquer l'homme. Ce fut donc en agissant par l'intermédiaire d'individus mauvais comme Nimrod que le diable poussa les animaux des forêts à la férocité. Si les hommes avaient observé les commandements de Dieu, le lion, l'ours, le tigre et tant d'autres ne seraient certainement jamais devenus méchants au point d'être un danger pour eux. Depuis Nimrod, il s'est toujours trouvé des personnages se nommant « gens de sport » pour les traquer, les tourmenter et les détruire de façon brutale, de sorte que ces pauvres bêtes, tant animaux des forêts que vautours, sont devenus les ennemis mortels de l'homme, comme les chasseurs sont les leurs. L'homme s'est introduit dans les solitudes, leur a tendu des pièges, les a entraînés loin de leurs retraites naturelles pour les mettre en cage, les enfermer, comme par exemple dans les jardins dits zoologiques; tout cela est excessivement cruel. Pour se disculper, l'homme prétend que cela sert à satisfaire sa curiosité et sa passion pour ce genre d'exploits. Jéhovah ne fit jamais enfermer des bêtes sauvages dans des jardins qui leur servent de prison; pendant et après le déluge il prit au contraire les dispositions nécessaires à la conservation de leur vie en les introduisant dans son alliance perpétuelle. La violation de cette alliance par les hommes et les bêtes a causé de grandes douleurs et beaucoup de souffrances tant aux uns qu'aux autres. Dieu a donné aux bêtes sauvages les forêts pour demeure, et les hommes n'ont aucun droit de les en chasser, de les y arracher pour les réduire à la captivité, pas plus qu'ils n'ont celui de les tuer sans pitié.

31 Les actes de Nimrod ou son exemple relativement au commerce furent aussi une infraction à la loi de Dieu. A l'instar de Nimrod, des hommes ont sans cesse tué des animaux pour trafiquer de leur peau ou de leurs os. Les grands troupeaux de buffles dont les steppes américaines étaient une fois si riches ont été impitoyablement ravagés au profit du négoce. Les éléphants qui peuplaient les forêts vierges de l'Inde et d'autres contrées ont été massacrés en quantité, l'ivoire de leurs défenses étant un article apprécié du commerce. Tout cela a été mis en œuvre par le diable et a toujours visé à détourner de Dieu le cœur des humains. Le Créateur a pourvu aux moyens par lesquels l'homme peut se protéger et qui sont propres à offrir la sécurité aux animaux également, mais des personnages cruels qui suivaient les directives de Satan ont fait dévier le genre humain du sentier de la justice.

32 Dieu a en outre déterminé que l'homme avait le droit de se défendre contre son semblable. Sa loi précise par exemple que celui qui tue un malfaiteur cherchant à dérober ses biens, dans sa demeure, peut ne pas encourir de peine. « Si le voleur est surpris dérobant avec effraction, et qu'il soit frappé et meure, on ne sera point coupable de meurtre envers lui » (Exode 22: 2). La version *synodale* rend ce texte comme suit: « Si le voleur est surpris la nuit en flagrant délit

d'effraction, et s'il est frappé à mort, celui qui l'aura frappé ne sera point tenu pour responsable du sang versé. » « S'il meurt, il ne sera point versé de sang pour lui » (*The Companion Bible*). Pour sa défense, l'homme a donc le droit de se protéger contre les attaques d'autres hommes ou celles d'animaux. Ce que dit la loi de Dieu: « Il y a un temps ... pour tuer » (Eclésiaste 3: 1 à 3) corrobore notre conclusion. Par contre, celui qui transgresse la loi divine en tuant pour le plaisir qu'il trouve à cet acte, pour satisfaire ses désirs, viole l'alliance perpétuelle et doit en subir les conséquences.

Juste rétribution

33 Dieu a annoncé son dessein de régler tous les comptes au temps qu'il a fixé et à sa manière à lui. Dans sa Parole, il a fait consigner des exemples illustrant la façon dont sa justice s'exercera sur ceux qui ont injustement détruit animaux et oiseaux, et leur rendra selon leurs œuvres. Cela en soit prouve déjà que ces pratiquants de la chasse non justifiée ont violé l'alliance perpétuelle et la violent encore; de plus, que l'une des iniquités commises par Nimrod fut justement cette cruelle poursuite des bêtes sauvages. Voyons quelques-uns de ces cas de représailles opérées par la justice divine.

34 Le roi de Babylone déporta les Israélites de Samarie et fit occuper cette contrée par les gens qu'il amena de Babylone. Ces gens venaient du pays que Nimrod avait rempli de ses exploits et où le peuple avait appris de lui l'art de la chasse. La loi de la justice exigeait que fussent châtiés ceux qui habitaient la Samarie à la place des Israélites. Or, Dieu envoya parmi eux des bêtes sauvages qui les exterminaient. Il semble évident que ce genre de punition leur ait été appliqué parce qu'ils s'étaient livrés, à l'instar de Nimrod, à une tuerie inutile des animaux. En d'autres termes: Le châtiment de ces gens correspondait au mal qu'ils avaient fait: ils avaient massacré des bêtes sauvages, ils étaient déchirés par elles. C'était donc une juste rétribution. « Le roi d'Assyrie fit venir des gens de Babylone, de Cutha, d'Avva, de Hamath et de Sepharvaïm, et les établit dans les villes de Samarie à la place des enfants d'Israël. Ils prirent possession de Samarie, et ils habitèrent dans ses villes. Lorsqu'ils commencèrent à y habiter, ils ne craignaient pas l'Eternel, et l'Eternel envoya contre eux des lions qui les tuaient. On dit au roi d'Assyrie: Les nations que tu as transportées et établies dans les villes de Samarie ne connaissent pas la manière de servir le dieu du pays, et il a envoyé contre elles les lions qui les font mourir, parce qu'elles ne connaissent pas la manière de servir le dieu du pays » (II Rois 17: 24 à 26).

35 Jérusalem fut détruite pour la première fois en l'an 606 av. J.-C. et cette destruction est une illustration de celle qu'opérera Armaguédon. Les Israélites avaient été prévenus de ce qui allait survenir; cependant ils n'avaient tenu aucun compte de cet avertissement. Dieu les en punit en envoyant des animaux et des oiseaux qui les dévoraient: « L'Eternel me dit: Quand Moïse et Samuel se présenteraient devant moi, je ne serais pas favorable à ce peuple. Chasse-le loin de ma face, qu'il s'en aille! Et s'ils te disent: Où ironsnous? Tu leur répondras: Ainsi parle l'Eternel: A la mort ceux qui sont pour la mort, à l'épée ceux qui sont pour l'épée, à la famine ceux qui sont pour la famine, à la captivité ceux qui sont pour la captivité! J'enverrai contre eux quatre espèces de fléaux, dit l'Eternel, l'épée pour les tuer, les chiens pour les traîner, les oiseaux du ciel et les bêtes de la terre pour les dévorer et les détruire » (Jérémie 15: 1 à 3).

36 Il est absolument certain que par Christ Jésus Dieu enverra aux nations, à Armaguédon, de terribles châtiments pour avoir rompu l'alliance éternelle. « Le pays est dévasté, livré au pillage; car l'Eternel l'a décrété. Le pays est triste, épuisé; les habitants sont abattus, languissants; les chefs du peuple sont sans force. Le pays était profané par les habitants; car ils transgressaient les lois, violaient les ordonnances. Ils rompaient l'alliance éternelle » (Esaïe 24: 3 à 5).

37 Les Ecritures, semble-t-il, enseignent aussi que l'Eternel emploiera de même des bêtes féroces pour exécuter ses justes jugements sur les malfaiteurs. La balance des comptes doit se faire; aussi les pauvres animaux si injustement traités participeront-ils à l'œuvre de la justice dans l'application des sentences divines. Il faut que quelqu'un porte la responsabilité des maux qu'ils ont eu à subir: la destruction, l'arrachement à leurs retraites naturelles, la privation de la liberté par la séquestration dans les jardins zoologiques ou ailleurs, et tant d'autres. Notons ce que disent les Ecritures sur ce point: « Ils [les malfaiteurs] mourront consumés par la maladie; on ne leur donnera ni larmes ni sépulture; ils seront comme du fumier sur la terre; ils périront par l'épée et par la famine; et leurs cadavres serviront de pâture aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre » (Jérémie 16: 4). « Si vous me résistez et ne voulez point m'écouter, je vous frapperai sept fois plus selon vos péchés. J'enverrai contre vous les animaux des champs, qui vous priveront de vos enfants, qui détruiront votre bétail, et qui vous réduiront à un petit nombre; et vos chemins seront déserts » (Lévitique 26: 21, 22). « Vous toutes, bêtes des champs, venez pour manger, vous toutes, bêtes de la forêt! Ses gardiens sont tous aveugles, sans intelligence; ils sont tous des chiens muets, incapables d'aboyer; ils ont des rêveries, se tiennent couchés, aiment à sommeiller » (Esaïe 56: 9, 10).

38 La loi de l'alliance éternelle de Jéhovah prévoit la destruction des animaux qui tuent l'homme par méchanceté. Toutefois, ceux que Dieu envoie pour exterminer des humains obéissent à son ordre et lui servent d'exécuteurs, de justiciers. Dieu les emploie évidemment parce que les hommes qui en tuent sans nécessité transgressent l'alliance perpétuelle et doivent être punis par eux. Ces gens-là doivent subir cette peine pour que les

comptes soient réglés. La punition infligée à Jérusalem préfigura clairement l'exécution des malfaiteurs dans la bataille d'Armaguédon où les bêtes sauvages auront sans nul doute leur rôle à jouer, parce qu'elles ont été poursuivies, tourmentées et tuées par eux au mépris de la loi divine formellement exprimée. « Si je fais passer les bêtes mauvaises par le pays, et qu'elles le dépeuplent, et qu'il soit devenu une désolation en sorte que personne n'y passe à cause de ces bêtes, — ces trois hommes [Noé, Daniel et Job], fussent-ils au milieu de lui, je suis vivant, dit le Seigneur, l'Eternel, s'ils délivraient fils ou filles: eux seuls seraient délivrés, et le pays sera une désolation. » « Car ainsi dit le Seigneur, l'Eternel: Combien plus si j'envoie mes quatre jugements désastreux, l'épée, et la famine, et les bêtes mauvaises, et la peste, contre Jérusalem, pour en retrancher les hommes et les bêtes! » (Ezéchiel 14: 15, 16, 21; *Darby*). « Dis-leur: Ainsi parle le Seigneur, l'Eternel: Je suis vivant! ceux qui sont parmi les ruines tomberont par l'épée; ceux qui sont dans les champs, j'en ferai la pâture des bêtes; et ceux qui sont dans les forts et dans les cavernes mourront par la peste » (Ezéchiel 33:27).

39 Ces données précises du dessein divin suffisent déjà à prouver indubitablement qu'en tuant des animaux sans but utile, injustement, l'homme a bravé Dieu et brisé l'alliance éternelle. Dieu seul donne la vie aux créatures, et aucune d'elles n'est autorisée à l'ôter à d'autres, si ce n'est dans les cas prévus par la loi divine. Cette indication: « Nimrod ... commença à être puissant sur la terre, il fut un vaillant [un puissant] chasseur devant l'Eternel [bravant l'Eternel] » révèle que ce personnage pécha contre Dieu en pratiquant la chasse aux bêtes sauvages. Ainsi, la règle qui doit guider les humains ayant fait alliance avec Jéhovah, qui lui sont consacrés, est nettement établie: « Ne tuer que les animaux nécessaires à leur alimentation et ceux qui menacent leur vie ou leurs biens; se garder en tout temps de la chasse comme sport. Ce point touche de près tant le « reste » que les Jonadabs pour la bonne raison qu'ils s'efforcent d'agir selon les volontés de Dieu. Ils trouvent ces volontés exprimées dans la Parole sainte écrite principalement pour ceux qui aiment Jéhovah et le servent aujourd'hui (I Corinthiens 10: 11; Romains 15: 4). Que tous ils prennent en considération que Dieu ne laissera point passer inaperçu le massacre d'oiseaux et d'animaux auquel certains chasseurs se livrent avec une profonde satisfaction. Si d'autres gens veulent chasser, qu'ils le fassent; mais que quiconque a déclaré vouloir obéir à Dieu s'en abstienne rigoureusement!

40 L'animal étant muet, il ne peut reprocher à ses persécuteurs leur injustice; cette circonstance ne les excuse cependant aucunement de lui ôter la vie. Personne ne saurait se justifier de poursuivre pour l'abattre une bête qui s'enfuit, à moins que sa chair soit comestible et qu'on en ait besoin pour se nourrir. La vie est chose chère à l'animal et le Créateur a manifesté sa sollicitude pour lui et pourvu à sa sécurité. L'alliance éternelle en est la preuve tangible. C'est pourquoi en privant de la vie l'animal, pour un motif autre que celui prévu par Dieu, on le fait injustement et on viole par conséquent son alliance. Assurément qu'aucune des personnes qui se sont consacrées à Jéhovah ne voudrait rompre son alliance assurant la sainteté de la vie. Toutes s'appliquent au contraire à éviter ce péché.

41 Les nations désignées sous le nom de « chrétienté » sont entrées dans une alliance implicite selon laquelle elles devraient obéir à la loi divine. Puisqu'elles ont cette loi et prétendent y croire, elles ont le devoir de chercher à connaître la volonté de Dieu exposée dans sa Parole et de l'accomplir. Mais au lieu de s'acquitter de cette obligation, elles ont transgressé volontairement l'alliance éternelle en ce qui concerne l'homme aussi bien que l'animal. Ce fut Nimrod, avons-nous vu, qui, après le déluge, entraîna les humains à commettre ce grand péché. Il fit tout ce qui était en son pouvoir pour défier Dieu, le Tout-Puissant; il était donc bien un instrument du diable. Il fut considéré comme un héros par ses semblables parce qu'il était un meurtrier et il jouit d'une grande réputation; il fonda une religion, la fit pratiquer au peuple qui outragea le saint nom de Dieu en glorifiant et en servant des hommes. Presque tous ceux qui commettent le meurtre exercent une religion quelconque. Ces deux choses paraissent se donner la main. Cela est vrai surtout chez les hommes qui, après avoir perpétré un crime, s'empressent d'aller se confesser pour obtenir l'absolution, croyant parce qu'on le leur a enseigné, que le prêtre a le pouvoir de remettre les péchés d'autrui, alors qu'en réalité il ne le peut pas. Le meurtre est un grave délit, une infraction à la loi divine, et l'exercice de la religion du diable est de même un grand péché et une offense au nom du Tout-Puissant. La religion est un mensonge, parce que par elle les humains sont séduits et poussés à adorer des créatures ou des choses comme si elles étaient un dieu. Elle conduit au meurtre, car ceux qui guident les masses dans ses sentiers les incitent de propos délibéré à une pratique qui mène à la mort. Le diable, l'auteur de la religion, est un meurtrier, comme Jésus l'a dit. « Il a été meurtrier dès le commencement, et il ne se tient pas dans la vérité, parce qu'il n'y a pas de vérité en lui... Car il est menteur et le père du mensonge » (Jean 8: 44).

42 Dieu instruit son peuple pour son bien. Les justes lui sont agréables, mais il hait les méchants. C'est pourquoi il dit: « Le juste prend soin de son bétail, mais les entrailles du méchant sont cruelles » (Proverbes 12: 10). Autrement exprimé: Le méchant n'a pas de cœur; il maltraite son bétail. L'homme droit et bon a pour ses animaux de la sollicitude; il ne voudra par exemple pas manger avant de les avoir nourris. Aux Israélites — peuple de l'alliance — Dieu avait ordonné de bien traiter les animaux domestiques, et quoiqu'ils eussent à s'abstenir de tous travaux le jour du sabbat, ils n'en devaient pas moins se soucier de leurs bestiaux. Ils devaient user de bonté à l'égard des animaux tout aussi bien qu'à l'égard de leur prochain. Aux religionistes égoïstes qui

s'élevaient contre lui parce qu'il guérissait des malades le jour du sabbat, Jésus dit: « Hypocrites! ... est-ce que chacun de vous, le jour du sabbat, ne détache pas de la crèche son bœuf ou son âne, pour le mener boire? Et cette femme, qui est une fille d'Abraham, et que Satan tenait liée depuis dix-huit ans, ne fallait-il pas la délivrer de cette chaîne le jour du sabbat? » (Luc 13: 15, 16). Jésus affirma en outre qu'il ne tombe pas à terre un passereau sans que Jéhovah le sache (Matthieu 10: 29). Ces paroles signifient certainement que l'on ne peut pas tuer injustement même un petit oiseau sans en porter la responsabilité.

Le mal vengé

43 Armaguédon sera sans nul doute témoin du redressement de toutes les injustices, soit: du règlement des comptes qu'auront nécessité les délits commis à l'égard de la création muette. Dieu avait mis en l'animal l'instinct de la crainte de l'homme pour protéger la race humaine contre les bêtes sauvages jusqu'à la venue du Royaume. Lorsqu'après Armaguédon le Royaume sera en plein fonctionnement, Dieu fera alliance avec les animaux, ce qui veut dire qu'il établira une paix parfaite entre l'homme et l'animal. La crainte ou l'effroi de ce dernier devant la créature humaine disparaîtra, de sorte qu'ils vivront ensemble paisiblement et en sécurité. L'homme n'aura pas davantage de motifs d'avoir peur de l'animal que celui-ci de fuir devant lui. Ce sera un heureux état de choses que celui où toute la création jouira de la paix et louera le Seigneur. Au sujet du juste Souverain et des créatures qui lui seront soumises, nous lisons ceci: « La justice sera la ceinture de ses flancs, et la fidélité la ceinture de ses reins. Le loup habitera avec l'agneau, et la panthère se couchera avec le chevreau; le veau, le lionceau, et le bétail qu'on engraisse, seront ensemble, et un petit enfant les conduira. La vache et l'ourse auront un même pâturage, leurs petits un même gîte; et le lion, comme le bœuf, mangera de la paille. Le nourrisson s'ébattra sur l'antre de la vipère, et l'enfant sevré mettra sa main dans la caverne du basilic. Il ne se fera ni tort ni dommage sur toute ma montagne sainte [le Royaume]; car la terre sera remplie de la connaissance de l'Eternel, comme le fond de la mer par les eaux qui le couvrent » (Esaïe 11: 5 à 9).

44 Les textes qui suivent concernent dans un sens figuré la condition terrestre du peuple du Seigneur en ce jour; cependant ils dépeignent aussi les conditions terrestres dont jouiront, après Armaguédon, les créatures de Dieu (Ezéchiel 34: 24 à 28). « En ce jour-là, je traiterai pour eux une alliance avec les bêtes des champs, les oiseaux du ciel et les reptiles de la terre, je briserai dans le pays l'arc, l'épée et la guerre, et je les ferai reposer avec sécurité » (Osée 2: 20).

45 En ce temps-là, l'homme exécutera à la lettre l'ordre que Dieu donna à l'origine à sa créature humaine parfaite. « Dieu les bénit [Adam et Eve], et Dieu leur dit: Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et l'assujettissez; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre » (Genèse 1: 28).

46 Le Roi est venu; son Royaume entre en activité. Les consacrés ont concentré en lui tous leurs intérêts. Ils aspirent à s'instruire sur tout ce qui concerne le Royaume et ses lois. Ils se préoccupent vivement de connaître ce qui est droit et bien, afin de pouvoir marcher dans le sentier de la justice et glorifier le Seigneur. Ils ont appris par les enseignements des saintes Ecritures que la « grande multitude » aura le privilège de réaliser l'ordre divin de multiplier et de remplir la terre. Les enfants qui naîtront alors — cela ressort également des Ecritures — auront la joie d'avoir pour amis et compagnons non seulement des chiens ou des chats, mais aussi les petits du tigre, de l'ours, du lion, qu'ils pourront caresser et avec lesquels ils pourront jouer tout à leur aise. Ces mêmes animaux qui maintenant encore s'enfuient en voyant l'homme seront dociles et se laisseront conduire par le petit enfant. Quel bien-heureux temps ne sera-ce pas? Quelle gloire pour le Créateur! Il en sera comme le psalmiste l'a annoncé: Tout ce qui a vie célébrera Jéhovah.

(W.T. du 1er décembre 1938.)

Serviteurs de Dieu

C'EST parmi la « chrétienté » que Jéhovah a fait rendre le plus grand témoignage, évidemment parce que c'est là que se pratique le plus d'hypocrisie et qu'on y trouve les plus criantes abominations. « Vous ne vous êtes pas occupés du service de mon sanctuaire; mais vous avez chargé ces étrangers de faire à votre place le service de mon sanctuaire » (Ezéchiel 44: 8; *Synodale*). Les témoins de Jéhovah, ses ministres ou serviteurs fidèles, ont porté aux habitants des pays de la « chrétienté » le message de vérité; mais au lieu de l'écouter, beaucoup de personnes se sont plu à rechercher l'approbation d'ecclésiastiques sans conscience et salariés, et dont certains se nomment « ministres ». Ces personnes ont préféré se choisir des « ecclésiastiques érudits » auxquels elles ont rendu leurs hommages; elles ont dirigé leur attention vers la sagesse des hommes qui n'exige pas l'obéissance à Dieu et à ses lois équitables. Des choses horribles, abominables, se font dans le pays. Les prophètes prophétisent avec fausseté. Les sacrificateurs dominent sous leur conduite, et mon peuple prend plaisir à cela. Que ferez-vous à la fin? (Jérémie 5: 30, 31).

Aujourd'hui la plupart des ecclésiastiques ne parlent pas de la Parole de Dieu; ils prêchent sur des choses qui lui sont tout à fait étrangères. Jéhovah a une organisation par laquelle il dispense la « nourriture au temps convenable » à ceux qui marchent dans la bonne voie. Ce n'est donc pas le message d'un homme, mais celui de Dieu — sa parole de vérité — qui est

dispensée ainsi. Ceux qui ont quitté la Société ou la partie terrestre de l'organisation de Dieu pour suivre des conducteurs humains commettent la même faute et sont par conséquent jugés et « arrachés » de la famille de Dieu.

Les anges ont fait bonne garde à la porte du temple et ont exécuté les instructions du Seigneur (Matthieu 13: 41). Aucun impur n'y entre. Ceux qui tendent des pièges à leurs semblables et travaillent dans le sens contraire à la loi divine sont impurs et s'excluent par conséquent du Royaume. « Ainsi parle le Seigneur, l'Eternel: Aucun étranger, incirconcis de cœur et incirconcis de chair, n'entrera dans mon sanctuaire, aucun des étrangers qui seront au milieu des enfants d'Israël » (Ezéchiel 44: 9). Le peuple de Dieu sait que le jugement divin commença en 1918 et qu'à partir de ce temps-là il s'effectua un changement parmi ceux qui 'gardent les commandements divins et font ce qui est agréable à Dieu' et qui poursuivent son œuvre de la façon dont il l'a organisée. Christ Jésus a fermé la porte du Royaume à la « chrétienté » et à la classe du « méchant serviteur », et voilà pourquoi il nous est facile de saisir le vrai sens de la prophétie contenue dans le chapitre 52, verset 1 du livre d'Esaïe: « Réveille-toi! réveille-toi! revêts ta parure [autre version: ta force] Sion! Revêts tes habits de fête, Jérusalem, ville sainte! Car il n'entrera plus chez toi ni incirconcis ni impur."

Il n'y a que ceux qui répondent à l'invitation de Dieu d'entrer dans le Royaume qui en deviennent candidats. Au verset 10 du chapitre 44 du livre d'Ezéchiel nous lisons ceci: « Les Lévites qui se sont éloignés de moi, quand Israël s'égarait et se détournait de moi pour suivre ses idoles, porteront la peine de leur iniquité. » Cependant beaucoup d'entre eux regagnèrent la bonne voie.

Jéhovah a fait connaître son dessein d'avoir un sacerdoce royal selon l'ordre de Melchisédek. Christ Jésus en est la tête. « Mais les sacrificateurs, les Lévites, fils de Tsadok, qui ont fait le service de mon sanctuaire quand les enfants d'Israël s'égaraient loin de moi, ceux-là s'approcheront de moi pour me servir, et se tiendront devant moi pour m'offrir la graisse et le sang, dit le Seigneur, l'Eternel. Ils entreront dans mon sanctuaire, ils s'approcheront de ma table pour me servir, ils seront à mon service » (Ezéchiel 44: 15, 16).

Cette prophétie ne montre pas deux classes de créatures engendrées de l'esprit; elle révèle ceci: Les personnes consacrées et dévouées au service de Jéhovah étaient à une certaine époque mêlées à la « chrétienté » et avaient adopté son formalisme qui les détournait de Dieu. L'Ecriture dit qu'elles portaient des vêtements souillés, ce qui indique que, comme d'autres, elles pratiquaient l'adoration sous diverses formes. Ainsi, jusqu'à un certain point tout au moins, elles se confondaient avec le monde! Elles s'écartaient de la vraie adoration du Très-Haut. La Prophétie révèle aussi qu'un reste de ceux qui s'étaient consacrés à Dieu retourna à lui après qu'il eut porté son iniquité. Dieu le purifia, lors du jugement au temple, et quand son iniquité lui fut enlevée, il put de nouveau servir Dieu. Les purifiés qui devinrent ainsi un reste de tous les Lévites antitypiques — dont quelques-uns sont des prêtres et d'autres des non-prêtres — furent chargés de certaines fonctions dans l'organisation de Jéhovah. Dans le passé, ce fait n'a pas été pris en considération, et cela montre comment le peuple de Dieu se laisse induire en erreur lorsqu'il croit pouvoir comprendre la prophétie avant qu'elle soit accomplie. Cela prouve que personne ne peut saisir le sens d'une prophétie avant le temps et que l'homme ne peut jamais l'interpréter lui-même.

Notons aussi que déjà avant que ces Lévites se fussent écartés du droit chemin, Dieu donna instruction au souverain sacrificateur et exigea que les prêtres portassent l'iniquité du sanctuaire. « L'Eternel dit à Aaron: Toi et tes fils, et la maison de ton père avec toi, vous porterez la peine des iniquités commises dans le sanctuaire; toi et tes fils avec toi, vous porterez la peine des iniquités commises dans l'exercice de votre sacerdoce » (Nombres 18: 1). Il est clair que ce texte se rapporte à la maison des Lévites, car ces paroles: « toi et tes fils, et la maison de ton père avec toi » ne peuvent avoir trait qu'à la tribu de Lévi tout entière. Les versets 2 à 6 (Nombres 18) indiquent les devoirs de tous les Lévites: des prêtres, des sous-prêtres et des non-prêtres. Jéhovah avait déclaré qu'une lame d'or pur devait être faite pour le souverain sacrificateur, qu'on y graverait ces mots: « *Sainteté à l'Eternel* » et qu'on l'attacherait sur le devant de sa tiare. « Elle sera sur le front d'Aaron et Aaron sera chargé des iniquités commises par les enfants d'Israël en faisant toutes leurs saintes offrandes » (Exode 28: 35, 38). Ces textes indiquent que les prêtres et les non-prêtres doivent porter certaines iniquités.

L'accomplissement de ces déclarations prophétiques est marqué par les faits suivants: Lorsque le Seigneur Jésus vint au temple pour juger la maison de Dieu, les Lévites antitypiques — prêtres et non-prêtres — s'étaient égarés et ils devaient tous porter leur iniquité. Rien n'indique que dans ce jugement il y ait eu deux classes spirituelles séparées. Au contraire, il est clairement établi que le Seigneur vint au temple pour purifier les fils de Lévi, selon ces paroles: « Qui pourra soutenir le jour de sa venue? Qui restera debout quand il paraîtra? Car il sera comme le feu du fondeur, comme la potasse des foulons. Il s'assiéra, fondra et purifiera l'argent; il purifiera les fils de Lévi. Il les épurera comme on épure l'or et l'argent, et ils présenteront à l'Eternel des offrandes avec justice » (Malachie 3: 2, 3). Cette déclaration « il purifiera les fils de Lévi » doit nécessairement s'appliquer à tous les Lévites antitypiques, à la classe des prêtres et à celle des non-prêtres. Ce sont les créatures purifiées auxquelles est assignée la charge de servir Jéhovah, de lui présenter « des offrandes avec justice ». Tous ceux qui étaient candidats au Royaume devaient être purifiés.

Si nous considérons l'image en relation avec la prophétie d'Ezéchiel (44: 10 à 16), nous constatons que les Lévites qui s'étaient égarés revinrent à Jéhovah après avoir été purifiés, et qu'il ne leur fut pas donné une tâche moins importante, une position moins favorisée dans le service de Dieu que celle qu'ils occupaient auparavant. Cela montre que le fait de 'porter leur iniquité' (leur manière d'agir non conforme à la loi divine) ne peut pas vouloir dire que les Lévites auraient au ciel une place ou position d'importance secondaire. Tous les engendrés de l'esprit durent être purifiés lorsque le Seigneur vint au temple, ce qui indique qu'ils avaient dévié du droit chemin, que leurs actes n'étaient pas conformes à la loi divine. Ceux dont le cœur était bien disposé furent donc purifiés et ceux qui se montrèrent fidèles furent approuvés et formèrent le « serviteur fidèle et prudent » (Matthieu 24: 45 à 47). Les Ecritures révèlent que Jéhovah avait été irrité contre eux à cause de leur égarement, mais qu'après qu'ils eurent porté leur iniquité et qu'ils eurent été purifiés et pardonnés, ils furent dans l'allégresse. « Tu diras en ce jour-là: Je te loue, ô Eternel! Car tu as été irrité contre moi,

ta colère s'est apaisée, et tu m'as consolé » (Esaïe 12: 1).

Avant cette époque les consacrés croyaient que les chefs politiques étaient les « puissances supérieures » auxquelles ils devaient obéir. Ils se conformaient en conséquence en une large mesure aux pratiques de la « chrétienté ». Cependant lorsqu'ils eurent quitté Babylone, qu'ils eurent été purifiés, ils s'en réjouirent et n'attribuèrent plus le salut à des pouvoirs terrestres, n'attendirent plus d'eux la protection. Ils dirent: « Voici, Dieu est ma délivrance, je serai plein de confiance, et je ne craindrai rien; car l'Eternel est ma force et le sujet de mes louanges; c'est lui qui m'a sauvé. Vous puiserez de l'eau avec joie aux sources du salut » (Esaïe 12: 2, 3).

(W.T. du 1er novembre 1938.)

Infamies

JEHOVAH est l'époux, et la cité de Jérusalem représente sa femme. Elle a été « mariée » à Jéhovah et lui a donné une progéniture. « Tu as pris tes fils et tes filles, que tu m'avais enfantés, et tu les leur as sacrifiés pour qu'ils leur servissent d'aliment: n'était-ce pas assez de tes prostitutions? » (Ezéchiel 16: 20, 21). Les infidèles ont, dans la « chrétienté organisée », formé une organisation scélérate destinée à détourner du Seigneur les membres de la véritable Eglise de Dieu, puis à les livrer à la funeste influence d'un système religieux faussement qualifié de « chrétien » et à Satan lui-même, le dieu de ce monde. Le clergé, les chefs ou « anciens » qui détournent les hommes de l'organisation de Jéhovah, appartient à cette classe accusée ici publiquement par Jéhovah. Orgueil, égoïsme et ingratitude envers le Très-Haut ont causé sa chute. « Au milieu de toutes tes abominations et de tes prostitutions, tu ne t'es pas souvenue du temps de ta jeunesse, lorsque tu étais nue, entièrement nue, et baignée dans ton sang » (Ezéchiel 16: 22).

Les infamies de la « chrétienté organisée » et l'opprobre qu'elle a jeté sur le nom de Jéhovah sont trop horribles pour que la langue humaine puisse les décrire. Et c'est pourquoi le prophète s'écrie: « Après toutes tes méchantes actions, — malheur, malheur à toi! dit le Seigneur, l'Eternel » (Ezéchiel 16: 23). Le clergé, les dirigeants, les « anciens », les principaux du troupeau de la « chrétienté », se sont mêlés à tous les mouvements de ce monde, politiques ou autres, qu'ils ont parés du nom de Christ et de Dieu. Ces maîtres de la « chrétienté organisée » ont, pour satisfaire leurs désirs égoïstes et obtenir popularité, puissance et influence, accueilli dans ces édifices qu'ils appellent « églises », toutes sortes de religions et de coutumes païennes. Ils ont érigé leurs églises en tous lieux aux endroits les plus visibles, ils y ont suspendu leurs enseignes et ils séjournent sous le porche cherchant à attirer les passants. C'est ainsi qu'ils se sont prostitués aux yeux des hommes d'honneur et de bonne volonté et qu'ils sont devenus une abomination aux yeux de Dieu: « Tu t'es bâti des maisons de prostitution, tu t'es fait des hauts lieux, dans toutes les places; à l'entrée de chaque chemin tu as construit tes hauts lieux, tu as déshonoré ta beauté: tu t'es livrée à tous les passants, tu as multiplié tes prostitutions» (Ezéchiel 16: 24, 25). Les chefs de la «chrétienté organisée » ont condamné dans le monde l'immoralité de la chair qui est une abomination pour les gens décents; et c'est cette abomination que le Seigneur a précisément choisie pour symboliser les agissements pervers de cette « chrétienté organisée ». C'est sans doute une triste chose que de voir des êtres déchus, hommes et femmes, se livrer à des pratiques immorales; mais Jéhovah condamne, comme plus récusable encore, ces relations non permises de chrétiens avoués avec l'organisation de Satan.

L'Egypte est une image du monde et représente surtout les parties commerciale et militaire de l'organisation de Satan, tandis que l'Assyrie en symbolise l'élément politique, et la Chaldée [Babylone] la religion satanique. (Voir *Prophétie,* chapitre VI). Les paroles des versets 26 à 29 du chapitre seize de la prophétie d'Ezéchiel, bien que prononcées jadis à l'égard des Juifs, s'adressent avec plus de force à la « chrétienté organisée »: « Tu t'es prostituée aux Egyptiens, tes voisins... Tu t'es prostituée aux Assyriens... Tu as multiplié tes prostitutions avec le pays de Canaan et jusqu'en Chaldée [Babylone], et avec cela tu n'as pas encore été rassasiée. » Le clergé, les chefs et les anciens, qui représentent toute la « chrétienté organisée », sont en rapports amicaux avec les magnats du commerce et de la finance et avec les chefs politiques du monde, afin d'acquérir ainsi popularité et influence. C'est de cette façon que la « chrétienté organisée » a ouvert ses bras à tous les adeptes des religions païennes et sataniques et entretenu avec eux des relations d'amitié au mépris des commandements divins. Elle se vante maintenant du parfait accord de ces religions qui marchent la main dans la main, sans controverses dogmatiques, affirmant faussement qu'ainsi se prépare la paix parmi les hommes. En réalité, c'est une prostitution de la Parole de Dieu et de la véritable adoration du Très-Haut.

« Tu as été la femme adultère, qui reçoit des étrangers au lieu de son mari » (Ezéchiel 16: 32). Cette « religion organisée » faussement appelée « christianisme » distribue récompenses et prix pour tenter d'attirer les hommes, faire des adeptes, entretenir des relations avec eux, relations dont elle ne tire cependant aucun bénéfice spirituel. Des pratiques et des usages païens sont introduits dans ces édifices appelés « églises chrétiennes », à seule fin d'accroître le prestige du clergé et de servir ses intérêts égoïstes. Ecoutons comment la prophétie stigmatise de semblables agissements: « A toutes les prostituées on paie un salaire; mais toi, tu as fait des dons à tous tes amants, tu les a gagnés par des présents, afin de les attirer à toi de toutes parts dans tes prostitutions. Tu as été le contraire des autres prostituées, parce qu'on ne te recherchait pas; et en donnant un salaire au lieu d'en recevoir un, tu as été le contraire des autres » (Ezéchiel 16: 33, 34). Au lieu d'abandonner à Dieu le soin d'appeler ceux qui doivent former l'élection, et au lieu d'enseigner aux hommes la vérité pour qu'ils puissent se rendre intelligemment à l'appel divin, les chefs religieux infidèles n'ont songé qu'à capter, par leurs artifices, la confiance des hommes qu'ils visaient pour en faire des prosélytes, et, non contents de se compromettre ainsi, ils ont encore distribué des récompenses pour de semblables agissements. C'est pourquoi le Seigneur compare la « chrétienté organisée » à une prostituée qui fait des dons à tous ses amants afin qu'ils assouvissent ses désirs bestiaux. Et certes, il n'eût pas été possible de trouver comparaison plus terrible.

Jéhovah ordonna à Ezéchiel d'attirer l'attention de Jérusalem sur les abominations de cette cité et de lui proclamer ensuite l'arrêt du Très-Haut. La classe du « fidèle serviteur » doit agir de même vis-à-vis de la « chrétienté ». « C'est pourquoi, prostituée, écoute la parole de l'Eternel » (Ezéchiel 16: 35). Puis, Dieu fait déclarer par son prophète qu'il réunira tous les amants de cette prostituée, ceux qu'elle aime et ceux qu'elle hait, et qu'il leur découvrira l'indignité de cette femme: « Voici, je rassemblerai tous tes amants avec lesquels tu te plaisais, tous ceux que tu as aimés et tous ceux que tu as haïs, je les rassemblerai de toutes parts contre toi, je leur découvrirai ta nudité, et ils verront toute ta nudité. Je te livrerai entre leurs mains; ils abattrons tes maisons de prostitution et détruiront tes hauts lieux; ils te dépouilleront de tes vêtements, prendront ta magnifique parure, et te laisseront nue, entièrement nue... Voici, je ferai retomber ta conduite sur ta tête, dit le Seigneur, l'Eternel » (Ezéchiel 16: 37, 39, 43).

Il ressort nettement de ce qui précède que la volonté de Dieu est que la « chrétienté » soit mise en face de son infamie et que son attention soit appelée sur l'arrêt rendu contre elle par Jéhovah. Et qui donc Jéhovah pourrait-il charger de cette tâche sinon ceux qu'il a lui-même appelés ses témoins? C'est la classe du « fidèle serviteur » qui a pour mission de proclamer la vengeance de notre Dieu. Et de même qu'autrefois les Egyptiens, les Assyriens et les autres nations qui entouraient Jérusalem devinrent ses adversaires, de même aujourd'hui les puissances souveraines détruiront les bigots hypocrites. « Les dix cornes que tu as vues et la bête haïront la prostituée, la dépouilleront et la mettront à nu, mangeront ses chairs, et la consumeront par le feu. Car Dieu a mis dans leurs cœurs d'exécuter son dessein et d'exécuter un même dessein, et de donner leur royauté à la bête, jusqu'à ce que les paroles de Dieu soient accomplies » (Apocalypse 17: 16, 17; voir *Lumière*, volume II, p. 113; Ezéchiel 23: 22 à 26).

Les incroyants, les agnostiques, les athées, les sceptiques, mettent dans le même sac la « chrétienté » et toutes les religions païennes et citent le proverbe connu: « Telle mère, telle fille. » En d'autres termes: « La mère était une prostituée, la fille en sera une aussi. Toutes deux sont marquées d'infamie et inspirées par Satan. » Ceux qui parlent ainsi ne font point de distinction entre la « chrétienté organisée » avec ses menées sataniques, et les purs enseignements de Christ Jésus et de ses apôtres. Les incroyants, les athées et tous ceux qui ont les mêmes dispositions d'esprit s'aperçoivent que la « chrétienté organisée » est plus funeste encore que les religions déclarées païennes, car il y a en elle, au service du mal, un plus haut degré d'intelligence. Aussi rangent-ils dans la même classe, avec le paganisme et la « chrétienté organisée », le véritable christianisme et combattent-ils sans distinction le faux et le vrai christianisme. « Voici, tous ceux qui disent des proverbes t'appliqueront ce proverbe: Telle mère, telle fille! » (Ezéchiel 16: 44). C'est là un défi porté à Dieu, et une affirmation que Jéhovah ne pourrait jamais susciter de la race humaine déchue une créature capable de lui demeurer sans cesse fidèle. Il est donc bien établi que cette provocation vient de Satan.

Ezéchiel, le prophète de Jéhovah, compare ensuite les abominations de Samarie et de Sodome avec celles de Jérusalem. « Ta grande sœur, qui demeure à ta gauche, c'est Samarie avec ses filles; et ta petite sœur, qui demeure à ta droite, c'est Sodome avec ses filles » (Ezéchiel 16: 46). Juda était le quatrième, et Benjamin le douzième fils de Jacob. Les chefs des tribus de Juda et de Benjamin avaient donc des frères aînés. Jérusalem était pour partie en Juda et pour partie en Benjamin, et avait en Samarie, la capitale des dix tribus d'Israël, une « sœur aînée ». Samarie signifie « garde ». Si de Jérusalem, l'on regardait vers l'Est, on trouvait à gauche Samarie et à droite Sodome. Sodome était la « petite sœur », car elle était moins importante que Jérusalem. Le mot Sodome signifie « terre de chaux », « terre brûlante », ou « terre labourable ».

Samarie et Sodome étaient déjà bien corrompues, mais il est dit de Jérusalem qu'elle l'était bien plus encore. De même les religions païennes sont sataniques, abominables et injurieuses pour Dieu, mais la « chrétienté organisée », sous l'influence et la domination du Démon, est devenue plus perverse encore et constitue pour le nom de Jéhovah la plus honteuse abomination. « Tu n'as pas seulement marché dans leurs voies, commis les mêmes abominations, c'était trop peu; tu as été plus corrompue qu'elles dans toutes tes voies » (Ezéchiel 16: 47). Les méfaits de Samarie furent commis en présence de Jérusalem, et Jérusalem, qui se prétendait meilleure que les autres, fut encore plus abominable au regard de Dieu. Voilà bien la preuve que l'observation du mal et du sort qui est réservé à celui qui le fait, ne suffit pas à détourner de faire le mal.

(W. T. du 15 novembre 1938.)

Textes et Commentaires

1er Février

« Eternel! ton nom subsiste à toujours » (Psaume 135: 13).

La suprématie de Jéhovah est la vérité centrale, et son Royaume est la clef qui sert à vérifier les autres doctrines; car c'est son Royaume qui exécutera son dessein et justifiera son nom. La rançon de l'homme est subordonnée à la question d'importance suprême. Jéhovah ne prie personne de se laisser sauver; il offre plutôt à la créature la possibilité d'être sauvée et lui abandonne le soin de décider elle-même de la voie qu'elle veut suivre; il lui fournit ainsi l'occasion de lui prouver son intégrité à son égard. Jésus fut rendu parfait par la souffrance, et en restant fidèle à Dieu au sein de l'épreuve, et jusque dans la mort, il prouva son intégrité et devint l'auteur du salut éternel. Il prouva également que le diable est menteur et qu'il doit être anéanti. Christ Jésus devint alors l'Exécuteur des jugements divins et fut investi de l'autorité, du pouvoir d'exécuter Satan et toute sa suite. C'est là que Dieu entreprit l'œuvre de la justification de son nom, et maintenant le temps est venu de la terminer. T 15/7/38.

2 Février

« ... L'Esprit de Christ qui était en eux et qui attestait d'avance les souffrances de Christ et la gloire dont elles seraient suivies » (I Pierre 1: 11).

Les hommes fidèles de l'antiquité ne surent pas au juste dans quel but ils parlaient ou écrivaient, malgré qu'ils s'efforçassent de le comprendre par leurs recherches; ce dont ils étaient certains, c'est qu'ils obéissaient à la volonté de Dieu en décrivant la faveur

qu'il manifesterait à d'autres après eux, et c'était assez, c'était tout ce qu'il était nécessaire qu'ils sussent. Ils obéissaient avec joie. Il est écrit que « l'Esprit de Christ ... était en eux », ce qui signifie qu'ils servaient Dieu sans égoïsme, que leur amour pour lui les incitait à faire sa volonté en tout temps. C'est l'esprit de Christ qui unit les membres du « reste », et ce même esprit les pousse à se soumettre joyeusement aux commandements de Jéhovah. Si le serviteur du Seigneur craint d'exécuter la volonté de son Maître à cause de ce que les hommes pourraient lui faire, il sera certainement conduit dans un piège par cette crainte. Si c'est Dieu qu'il craint, s'il se confie entièrement en lui, sa protection lui est assurée. T 15/3/38.

3 Février

« Lémec, âgé de cent quatre-vingt-deux ans, engendra un fils. Il lui donna le nom de Noé, en disant: Celui-ci nous consolera » (Genèse 5: 28, 29).

« Lémec » signifie « puissant »; ainsi, dans le rôle qu'il joua en liaison avec Noé et avec le déluge, Lémec représenterait Jéhovah Dieu dont la puissance est illimitée, soit: le Père de Jésus-Christ. Le nom de Noé a le sens de « repos » ou de « consolation », et cela prouve aussi que Noé préfigura Christ Jésus, le Fils bien-aimé de Jéhovah, son repos et sa consolation parce qu'en tout temps en harmonie avec lui. Après que les eaux se furent retirées, Noé bâtit à Jéhovah un autel sur lequel il offrit de purs holocaustes. « L'Eternel sentit une odeur agréable » [note marginale de certaines versions: une odeur d'apaisement]. L'œuvre dévastatrice du déluge illustrait Armaguédon et la terrible destruction que cette bataille opérera sur la terre; et Noé présentant à Dieu l'offrande d'animaux purs, comme indiqué, préfigurait Christ Jésus et son heureux règne, après Armaguédon. T 15/12/38.

4 Février

« La crainte de l'Eternel est le commencement de la connaissance » (Proverbes 1: 7; Synodale).

Jéhovah a fait connaître aux humains, par sa Parole, ce qui est juste et ce qui est faux, et l'homme honnête et droit désire ardemment s'instruire sur ce qui est bien ou juste. Jéhovah ordonne à ses serviteurs de s'instruire dans la justice, afin qu'ils marchent dans le droit chemin. L'homme dont le cœur est pur craint Dieu; autrement dit, il craint d'agir contrairement aux prescriptions divines. Qui ne croit pas en Dieu, qui ne craint pas Dieu, ne peut acquérir la connaissance de la justice. C'est pourquoi la « sagesse du monde » et les hommes qui la possèdent et qui, dans leur présomption, se croient sages, sont une folie aux yeux de Dieu. Les hommes qui font le mal consciemment ne craignent pas Dieu (Proverbes 8: 13). Toute transgression de la loi de Dieu constitue un mal; et pour quiconque désire plaire au Tout-Puissant, la connaissance des exigences de sa loi est une nécessité. T 1/2/39.

5 Février

« ... pour lier leurs rois avec des chaînes et leurs grands avec des ceps de fer » (Psaume 149: 8).

Depuis 1914, mais plus spécialement depuis 1918, les fidèles témoins ont reconnu qu'en 1914 Jéhovah a élevé au trône son Roi; c'est pourquoi ils ont publié que la domination des nations soumises à la direction du diable touchait à son terme et que l'instauration du Royaume de Dieu et de Christ Jésus s'effectuait, en vertu de quoi, et obéissant à l'ordre de Dieu, ils ont annoncé avec persévérance que la sentence divine sur les royaumes de ce monde allait être exécutée. Cette influence enchaînante a été un fort obstacle aux menées des « racketeers » de la religion, du négoce et de la politique, c'est pourquoi, sur le conseil astucieux de la Hiérarchie catholique romaine, ces divers facteurs de l'organisation de Satan se sont conjurés pour s'y soustraire, si possible. Le prophète de Dieu dépeint leur tentative en ces termes: « Brisons leurs liens, délivrons-nous de leurs chaînes! ». T 1/9/38.

6 Février

« Il y a diversité de dons, mais le même Esprit » (I Corinthiens 12: 4).

Les dons spirituels et le témoignage de l'esprit sont réservés aux hommes qui sont « en Christ », qui ont été baptisés en sa mort, qui sont par conséquent des membres en perspective du « petit troupeau » et que Dieu place dans le corps comme il lui plaît (I Corinthiens 12: 18, 28, 31). Et tous ceux qui reçoivent les dons du saint-esprit et en possèdent le témoignage doivent user de ces dons dans l'amour, c'est-à-dire dans un dévouement désintéressé pour Dieu (I Corinthiens 13: 1, 2). Le saint-esprit n'agirait pas par celui qui se serait consacré à l'accomplissement de la volonté de Dieu, mais dont l'amour ou le désintéressement n'aurait pas été le mobile. Celui qui chercherait à se glorifier lui-même serait en contradiction avec l'esprit de Dieu. Ainsi, il est dit à ceux qui ont été baptisés dans le Christ: « Car en lui vous avez été comblés de toutes les richesses qui concernent la parole et la connaissance, le témoignage de Christ ayant été solidement établi parmi vous, de sorte qu'il ne vous manque aucun don » (I Corinthiens 1: 5 à 7). T 1/6/38.

7 Février

« Dieu vit qu'ils agissaient ainsi et qu'ils revenaient de leur mauvaise voie. Alors Dieu se repentit du mal qu'il avait résolu de leur faire, et il ne le fit pas » (Jonas 3: 10).

Les habitants de Ninive qui se repentirent après avoir entendu l'avertissement de Jonas préfiguraient les membres de la « grande multitude ». Etant miséricordieux envers eux, Jéhovah renvoya la destruction de Ninive, ce qui offrit aux repentants l'occasion de chercher le Seigneur et de le servir. Dieu ne préserva pas la cité de sa destruction ultérieure; mais il en sauva la génération repentante vivant à cette époque. De même, il n'épargnera pas la « chrétienté » à Armaguédon, ni ne renoncera à manifester sa colère dans la bataille de son grand jour; cependant il préservera de la destruction les hommes de bonne volonté, les membres de la « grande multitude » qui viennent à lui aujourd'hui, parce qu'ils auront suivi son exhortation en recherchant la justice et l'humilité et en abandonnant la religion du diable. T 1/5/38.

8 Février

« C'est pourquoi, sortez du milieu d'eux, et séparez-vous, dit le Seigneur » (II Corinthiens 6: 17).

Les forces ennemies pensent probablement que les témoins du Seigneur sont dans la même classe qu'elles, car elles ne font pas de distinction entre la religion et la Parole de Dieu. Les Philistins modernes, les communistes et les anarchistes, classent ces témoins parmi les religionistes parce qu'ils exaltent la Bible et enseignent ses vérités. Les Philistins de jadis se révélèrent ennemis du peuple de Dieu, non seulement en ce qu'ils firent la guerre à Saül, mais aussi en ce qu'ils voulaient renverser David et qu'ils l'attaquèrent plusieurs fois quand il eut été établi roi sur tout Israël et qu'il se fut définitivement fixé à Jérusalem. A l'heure actuelle, les religionistes conduits par le Haut Clergé romain sont contre Dieu et contre son Royaume et veulent diriger le monde à leur façon, de sorte qu'ils s'opposent au Roi oint de Dieu, à Christ Jésus. « L'œuvre étrange » de Dieu doit apprendre au monde que le Seigneur est contre les religionistes comme contre tous ses autres adversaires; et son « travail inouï » provoquera leur destruction à tous. T 1/11/38.

9 Février

« Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne » (I Corinthiens 11: 26).

Par là, Jésus enseignait manifestement à ses vrais disciples qu'ils ne devaient pas oublier que tous ceux qui seraient finalement membres de son corps et, par suite, de la race royale, devraient suivre la voie qu'il leur traçait, qu'en conséquence ils devraient penser à sa mort et en célébrer chaque année la fête commémorative avec ses symboles, et se rendre compte qu'il leur faudrait participer à cette mort sacrificatoire s'ils voulaient vivre avec lui. Le Seigneur Jésus était parfaitement instruit du dessein de Jéhovah ; il savait donc que tout homme qui serait uni à lui devrait rester intègre devant Dieu, lui prouver sa fidélité jusque dans la mort, autrement dit, être réuni à lui dans le sacrifice de sa vie pour pouvoir partager la gloire dans son Royaume. T 1/4/38.

10 Février

« Ainsi, avec une fronde et une pierre, David fut plus fort que le Philistin ; il le terrassa » (I Samuel 17: 50).

Pour eux, le Goliath actuel est déjà decapité; et ils ne se contentent pas de déclarer reconnaître Jéhovah et Christ comme les « autorités supérieures » et leur obéir, ils sont aussi absolument déterminés à le prouver. En conséquence, quand les lois des gouvernements fascistes ou de la monstrueuse « religion d'Etat » dite « religion suprême » défient la loi de Dieu, ces fidèles témoins obéissent à Dieu et non à l'homme. Ces disciples dévoués du Seigneur Jésus-Christ accomplissent l'image prophétique en allant au-devant de « Goliath » et en le frappant avec les dures pierres de la vérité; au nom et par la force du Dieu tout-puissant ils défient les représentants du diable qui voudraient les détourner de lui. Bien que c'en soit fait du « géant » — en ce qui concerne les disciples fidèles de Jésus-Christ — les forces colossales de Satan poursuivent leur guerre contre les témoins de Jéhovah et ne cessent de les persécuter; mais ils n'en continuent pas moins à combattre vaillamment avec la force que leur donne le Seigneur. T 15/11/38.

11 Février

« Levez-vous, marchons contre Edom pour lui faire la guerre ! » (Abdias 1).

Pendant cette longue période où l'iniquité et l'hypocrisie ont été pratiquées, Dieu a usé de longanimité envers ses ennemis. Mais la fin est venue et le jour du règlement des comptes est proche, c'est pourquoi Jéhovah dit à son organisation dirigée par Christ Jésus: Lève-toi, marche contre l'organisation du diable. Et une partie de la tâche attribuée aux témoins est de se lever surtout contre les éléments religieux qu'elle renferme. En conformité avec cet ordre de combat, Jéhovah a chargé d'une mission son haut représentant et les subordonnés placés sous son commandement. Cette mission est en partie conçue en ces termes : « Regarde, je t'établis aujourd'hui sur les nations et sur les royaumes » (Jérémie 1: 10). Ce point concerne en particulier Christ Jésus (Psaume 2: 6, 8, 9). T 1/3/38.

12 Février

« Alors Dieu parla à Noé, en disant: Sors de l'arche, toi et ta femme, tes fils et les femmes de tes fils avec toi . . . qu'ils soient féconds et multiplient sur la terre » (Genèse 8: 15 à 17).

Il n'est indiqué nulle part que dans l'arche on recueillit aussi des enfants. Les Ecritures confirment la conclusion selon laquelle ce n'est qu'après Armaguédon que l'on commencera à « remplir la terre ». De plus, les paroles suivantes de Jésus abondent dans ce sens et semblent même mettre en garde contre la procréation et l'enfantement juste avant ou durant Armaguédon: « Malheur aux femmes qui seront enceintes et à celles qui enfanteront en ces jours-là! » Parmi les Jonadabs qui sont entièrement consacrés à Dieu et à son Royaume, il s'en trouve beaucoup qui ont des enfants. Les parents ont le devoir d'instruire leurs enfants dans les vérités divines, de leur faire connaître Jéhovah, le Royaume et son Chef, Christ, et de les guider dans « la justice et l'humilité » afin qu'ils puissent bénéficier de cette promesse: « Peut-être serez-vous épargnés au jour de la colère de l'Eternel. » T 1/1/39.

13 Février

« Car Jonathan a fait alliance avec la maison de David. Que l'Eternel tire vengeance des ennemis de David! » (I Samuel 20: 16).

Ce ne fut pas Jonathan, mais David qui marcha contre Goliath. David fut ensuite constamment soutenu par Jonathan. De même, la classe de Jonathan ne se mit pas à combattre le monstrueux adversaire avant que celle de David eût assumé la lutte; mais à l'heure présente, les témoins de Jéhovah s'étant déclarés ouvertement contre lui, elle se rallie à eux, combat dans leurs rangs pour les appuyer et proclame que Jéhovah et Christ Jésus sont les « autorités supérieures ». Elle est hostile au monstre de ce jour, à la « religion d'Etat totalitaire » qui place l'Etat au-dessus de Dieu et de Christ, le Roi. David et Jonathan aimaient la justice, et cette raison les poussa à s'unir dans la défense du bien. Le « reste » et la « grande multitude » font de même. T 1/12/38.

14 Février

« N'est-ce pas toi, notre Dieu, qui as dépossédé les habitants de ce pays devant ton peuple Israël, et qui l'as donné à toujours à la semence d'Abraham, ton ami? » (II Chroniques 20: 7; Darby).

Christ Jésus est la réelle, la véritable « postérité d'Abraham », et il reconnaît maintenant le « reste » pour les « pieds » de Christ, les membres du « corps de Christ » et, partant, comme faisant partie de la postérité d'Abraham par suite de leur adoption. Jéhovah est le grand Abraham et les membres du « reste » sont ses enfants ou sa postérité. A la fin des temps des nations, en 1914, commença la «guerre dans le ciel», dont l'issue fut l'expulsion du ciel de Satan et de son armée spirituelle et le don à la postérité d'Abraham de tout ce qu'ils avaient gardé en leur possession. Maintenant, Jéhovah a donné la domination de la terre à Christ Jésus, son ami éternel, qui régnera à toujours. Plus jamais Satan n'exercera son pouvoir sur le monde, car il subira la destruction perpétuelle. T 15/9/38.

15 Février

« Je répondis: Ah! Seigneur Eternel! voici je ne sais point parler, car je suis un enfant. Et l'Eternel me dit: Ne dis pas: Je suis un enfant. Car tu iras vers tous ceux auprès de qui je t'enverrai » (Jér. 1: 6, 7).

Jérémie, le prophète, fut un homme modeste. La modestie est la possession et la manifestation d'une appréciation sage, raisonnable, de sa propre valeur, et de son importance personnelle. L'homme suffisant, vantard, prétentieux est immodeste et par conséquent présomptueux aux yeux du Seigneur; il a de lui une trop haute opinion, il s'estime plus qu'il ne convient. Telle était la tendance ou les dispositions de Lucifer, et elles le conduisirent à sa ruine. La créature qui est agréable à Dieu est celle qui est modeste, qui ne s'apprécie qu'à sa juste valeur et qui considère sobrement quelles sont, avec le secours de Dieu, ses possibilités d'action. Les vrais et fidèles disciples de Christ Jésus sont modestes, parce que l'homme Jésus l'était et qu'ils doivent être semblables à lui. Il était doux et humble de cœur. Son zèle le poussait à accomplir constamment la volonté de son Père qui faisait ses délices. A ceux qui le suivent il recommande la même ligne de conduite. T 1/3/38.